

L'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA) devient l'Association Française des Prestataires de l'Internet (AFPI)

Paris, le 1er février 2016 - En devenant **l'Association Française des Prestataires de l'Internet (AFPI)**, l'association, créée en 1997, exprime davantage la diversité de ses adhérents. La nouvelle dénomination, et notamment le nouveau sigle, permettent ainsi d'englober tous les prestataires techniques membres de l'association (fournisseurs d'accès, hébergeurs, moteurs de recherche...) afin de les représenter sur des questions communes liées à la lutte contre la cybercriminalité ou la protection de l'enfance.

Une identité plus marquée

Les membres de l'AFPI ne se limitent pas à une seule catégorie de prestataires techniques mais reflètent au contraire la multiplicité des acteurs de l'internet. Les récentes adhésions de **Facebook France** en mai 2014, **Twitter France** en octobre 2015, et **BT France** en janvier 2016 sont ainsi venues renforcer la représentativité de l'association, et ont confirmé la pertinence d'un changement.

« *Ce changement de nom est un cap important. Il donne une meilleure visibilité à l'association et va nous permettre de poursuivre la dynamique dans laquelle nous sommes engagés depuis de nombreuses années.* » déclare **Carole Gay**, Responsable des affaires juridiques et réglementaires à l'AFPI.

Un changement de dénomination qui s'accompagne d'un changement de gouvernance puisqu'en décembre dernier, **Anton'Maria Battesti**, Public Policy Manager chez Facebook France, est devenu président de l'AFPI, succédant ainsi à **Alain Liberge**, Directeur de l'environnement et de la responsabilité sociale chez Orange.

L'AFPI compte désormais **onze membres actifs**, constituant la majorité de l'industrie de l'internet en France : Bouygues Telecom, BT France, Can'L, Facebook France, Google France, Lebara mobile, Microsoft France, Numéricâble-SFR, Orange, Twitter France et Vini.

Une expertise ciblée

L'objectif de l'AFPI reste similaire : **rassembler l'industrie de l'internet en France pour élaborer ensemble une véritable déontologie au niveau national et international.**

Les **missions de l'AFPI** se structurent autour de trois axes principaux :

- Représenter les intermédiaires techniques de l'internet auprès des pouvoirs publics;
- Elaborer des règles déontologiques propres à la profession ;
- Contribuer à la lutte contre les contenus illégaux via le [Point de Contact](#) de l'AFPI, en coopération avec les services de police et l'industrie, au niveau national et international.



Communiqué de presse

Un **site internet** intégrant le nouveau logo et la nouvelle charte graphique de l'association est en cours de conception. Il devrait être lancé dans le courant du **mois de février** et sera disponible à l'adresse www.afpi-france.com.

A propos de l'AFPI

www.afpi-france.com

Constituée en 1997 à l'initiative des principaux Fournisseurs d'Accès Internet de l'époque, l'**Association Française des Prestataires de l'Internet (AFPI)**, anciennement l'AFA, regroupe les prestataires techniques internet autour de quatre métiers spécifiques: l'accès, l'hébergement, les moteurs de recherche et les réseaux communautaires. L'AFPI est membre fondateur d'**EuroISPA** (www.euroispa.org), l'Association des Prestataires de l'Internet européenne. Elle gère depuis 1998 le service de signalement en ligne **Point de Contact** (www.pointdecontact.net) contre les contenus illégaux et est membre fondateur de l'association internationale de hotlines internet **Inhope** (www.inhope.org).



CONTACT PRESSE AFPI :
Sophie Comte / afpi@afpi-france.com